

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Samedi 25 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent BERNARD, maire.

**Date convocation** : 7 avril 2026

**Etaient présents** : Laurent BERNARD, Audrey LEFEBVRE, Dominique CHEVALLIER, Marie-Claire VERGNE, René CHAZAUD, Sonia BELLOY, Anais VEILLON, Dylan MATHIEU, Jean CHARBONNEL, Pierre LAFON, Estelle CARLIER

**Secrétaire de séance** : Jean CHARBONNEL

---

**Objet : Vote des taux d'imposition 2026**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal la notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2026. Il propose au Conseil de conserver les taux en vigueur et l'invite à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,

- **DECIDE** de maintenir les taux actuels, soit :

- Taxe foncière bâtie : 35.92 %
- Taxe foncière non bâtie : 52.73 %
- Taxe d'habitation : 9.44 %

**Objet : Vote des subventions 2026 aux associations**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'octroyer les subventions comme suit :

SAINT-DONAT ANIM'S	1 500.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE : 100.00 € par enfant selon pointage réalisé le jour de la rentrée 2026.	
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	500.00 €
COMITE DE JUMELAGE	750.00 €
CLASSE THEATRE COLLEGE LA TOUR D'AUVERGNE	100.00 €
AMICALE SAPEUR POMPIERS PICHERANDE	500.00€

**Objet : subvention du budget eau/assainissement au budget de la commune pour participation à la rémunération du personnel et frais divers**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** que la somme de 30 000 €uros sera versée par le budget de l'eau/assainissement au budget principal de la commune pour participation à la rémunération du personnel technique qui assure l'entretien du réseau d'eau, le relevé des compteurs, les réparations des fuites et du personnel administratif (saisie des index des compteurs, facturation aux usagers, préparation des

dossiers de subventions, déclaration des redevances auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne...);

- **DECIDE** que la somme de 10 000 €uros sera versée par le budget de l'eau/assainissement au budget principal de la commune pour participation aux frais divers.

**Objet : vote du budget primitif 2026 - budget PRINCIPAL**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget PRINCIPAL de l'exercice 2026 de la Commune de Saint-Donat

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE à la majorité des membres présents**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget PRINCIPAL de la Commune de Saint-Donat pour l'année 2026 présenté par Monsieur le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

- 704 275.00 €uros pour la section de fonctionnement,
- 1069 848.50 €uros pour la section d'investissement.

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	160 050.50
012	Charges de personnel, frais assimilés	203 274.00
65	Autres charges de gestion courante	57 250.00
67	Charges spécifiques	1 000.00
66	Charges financières	25 000.00
023	Virement à la section d'investissement	254 600.50
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 100.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>704 275.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	73 214.24
73	Impôts et taxes	12 500.00
731	Fiscalité locale	151 000.00
74	Dotations et participations	158 825.00
75	Autres produits de gestion courante	36 020.00
76	Produits financiers	10.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	270 705.76
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>704 275.00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	141 171.88
001	Solde d'exécution section investissement	75 476.69
166	Mobilier et travaux divers sur bâti	30 000.00
216	Diagnostic préalable travaux église	19 200.00
223	Rénovation bâtiments communaux	102 000.00
226	Travaux école	61 999.93
227	Travaux restauration de l'Eglise	640 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 069 848.50</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	115 811.76
021	Virement de la section de fonctionnement	254 600.50
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000.00
040	Opération d'ordre 040	3 100.00
216	Diagnostic préalable travaux église	25 500.00
223	Rénovation bâtiments communaux	94 600.00
226	Travaux école	62 999.93
227	Travaux de restauration de l'Eglise	510 236.31
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 069 848.50</b>

### **Objet : vote du budget primitif 2026 - budget EAU ET ASSAINISSEMENT**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget EAU et ASSAINISSEMENT de l'exercice 2026 de la Commune de Saint-Donat

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE à la majorité des membres présents**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget EAU et ASSAINISSEMENT de la Commune de Saint-Donat pour l'année 2026 présenté par Monsieur Le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

- 202 677.00 €uros pour la section de fonctionnement,
- 1093 781.00 €uros pour la section d'investissement.

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	27 499.91
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 000.00
014	Atténuation de produits	18 001.00
042	Opérations d'ordre 042	33 719.80
65	Autres charges de gestion courante	800.00
66	Charges financières	3 300.00
67	Charges exceptionnelles	5 000.00
023	Virement de la section d'investissement	84 356.29
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>202 677.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	91 696.09
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 581.00
70	Vente eau	96 399.91
75	Produits exceptionnels	1 000.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>202 677.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	6 700.00
040	Opération d'ordre 040	13 581.00
24	Etude réseau alimentation eau potable	35 000.00
12	Travaux divers	6 000.00
17	Travaux réseau et PPI	12 500.00
27	Renouvellement conduite du captage	1 020 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 093 781.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	100 000.00
001	Solde d'exécution section d'investissement	99 290.43
040	Opération d'ordre 040	33 719.80
021	Virement de la section d'exploitation	84 356.29
27	Renouvellement conduite du captage	776 414.48
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 093 781.00</b>

**Objet : vote du budget primitif 2026 - budget LOTISSEMENT**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget LOTISSEMENT de l'exercice 2026 de la Commune de Saint-Donat

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE à la majorité des membres présents**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget LOTISSEMENT de la commune de Saint-Donat pour l'année 2026 présenté par Monsieur le Maire,

La section de fonctionnement s'élève à :

- 97 564.08 €uros pour les dépenses de fonctionnement,
- 126 255.21 €uros pour les recettes de fonctionnement

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève à 178 128.16 €uros

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
042	Opération d'ordre 042	97 564.08
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>97 564.08</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
042	Opération d'ordre 042	97 564.08
002	Résultat de fonctionnement reporté	28 691.13
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>126 255.21</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opération d'ordre 040	97 564.08
001	Solde d'exécution section d'investissement	80 564.08
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>178 128.16</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	80 564.08
040	Opération d'ordre 040	97 564.08
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>178 128.16</b>

**Objet : désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) - renouvellement des membres**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite des récentes élections municipales, conformément à l'article 1650 du code général des Impôts, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

Cette commission présidée par le maire comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil municipal. Il invite le Conseil Municipal à dresser cette liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents dresse la liste suivante

**Commissaires titulaires**

- CHAZAUD René – 1253 route de Picherande - Pommier - 63680 Saint-Donat
- BERNARD Daniel – 305 chemin de Suchères - Suchères - 63680 Saint-Donat
- DIF Gérard - Les Auberts – 63680 Saint-Donat
- EGAL Thierry – 210 chemin d'Augères Hautes - Augères Hautes - 63680 Saint-Donat
- VERGNE Marine – 850 route de la Morangie – Espinassade – 63680 Saint-Donat
- VERGNE Marie-Claire – 926 route de la Morangie - Espinassade - 63680 Saint-Donat
- PHELUT Frédéric – 1315 chemin de Chaussidoux - Chaussidoux - 63680 Saint-Donat
- BERNARD Yves – 205 chemin de Lusclade - Lusclade - 63680 Saint-Donat
- MARION Martine – 1011 impasse de l'Escluze – L'escluze – 63680 Saint-Donat
- JUILLARD Gisèle – 110 chemin de Bajonnet – Bajonnet – 63680 Saint-Donat

**Commissaires suppléants**

- CHARBONNEL Laurent – 2200 chemin de Bertinet - Bertinet - 63680 Saint-Donat
- COUDERT André – 150 chemin de Peut - Peut – 63680 Saint-Donat
- POYET Dominique – 900 chemin de Chaussidoux - Le Couvent – 63680 Saint-Donat
- MARION Arnaud – 83 route du Sac – Le Sac – 63680 Saint-Donat
- BOUCHERON Daniel – 100 impasse de Pleaux - Pleaux – 63680 Saint-Donat
- GOMINARD Yves – 400 chemin de la Montagne de Gines - La Montagne de Gines – 63680 Saint-Donat
- BENOIT Claude – 400 chemin de Roche Montagne - Roche Montagne - 63680 Saint-Donat
- BERNARD Corinne – 720 chemin d'Augères Basses – 63680 Saint-Donat
- BERNARD Marie-Christine – 600 chemin de Suchères – 63680 Saint-Donat
- CHEVALLIER Dominique – 920 chemin de Gines – Gines – 63680 Saint-Donat

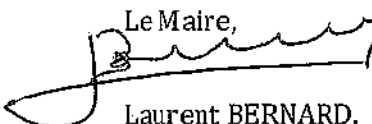
**Objet : Acquisition parcelle H24 famille GROSLIER**

Suite au décès de Mr GROSLIER Alain il a été proposé à la commune de SAINT DONAT de faire l'acquisition de la parcelle H24 située près du garage communal.

Après avoir échangé le Conseil Municipal

- **VALIDE** à l'unanimité des membres présents l'achat de cette parcelle au prix maximum de 3000.00€ et sollicite Mr le Maire à contacter le vendeur pour envisager une négociation.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Le Maire,

  
Laurent BERNARD.



Le Secrétaire de Séance,

Jean CHARBONNEL.

**La séance est levée à 23 h 30.**

